

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2022/09/D92

## Séance du 8 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, les membres du conseil municipal de SAINT HILAIRE DE VOUST, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Joëlle GRELIER étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 3 novembre 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOULLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, BARBARIT, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU, NOURY

**ABSENTS EXCUSES** : MME CHARRON

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

### **OBJET : TARIFS ASSAINISSEMENT 2023**

Considérant la fin de l'emprunt Dexia de 200 000 euros depuis mars 2021 (annuités de 17511.48 euros)

Considérant nos tarifs déjà élevés (forfait annuel 40.80 euros et 1.74/m<sup>3</sup>)

Considérant le transfert de compétence à la communauté de communes prévu au plus tard le 01/01/2026

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé :**

- **DE MAINTENIR** le prix de l'abonnement à 40.80 euros HT par an
- **DE MAINTENIR** le prix du m<sup>3</sup> à 1.74 euros HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

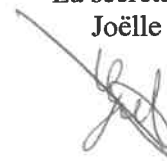
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,  
Joëlle GRELIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.